



JEUX PANAMÉRICAINS DE 2027
(Révisé en juillet 2026)

**PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE
NATIONALE FÉMININE DE 2027**

Les procédures internes de nomination pour les Jeux panaméricains de 2027 seront communiquées dans les publications officielles de Softball Canada, publiées sur le site Web de Softball Canada et transmises par courriel aux membres de l'équipe nationale de Softball Canada de 2026.

De plus, certaines situations peuvent survenir et faire en sorte qu'il ne soit pas possible de modifier ou d'appliquer les présentes procédures internes de nomination telles qu'elles sont rédigées, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions relatives aux nominations, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme il est précisé dans les présentes procédures internes de nomination, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s), selon le cas, et conformément aux objectifs de performance ainsi qu'à la philosophie et à l'approche en matière de sélection énoncés dans les présentes. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, Softball Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

SECTION 1 - OBJECTIF

Le programme de l'équipe nationale féminine de 2027 participera aux Jeux panaméricains de 2027. L'objectif du présent document est d'établir le processus que Softball Canada utilisera pour sélectionner les athlètes qui feront partie de l'équipe des Jeux panaméricains. Ce processus servira aussi à déterminer les athlètes admissibles à une nomination pour l'octroi de brevets pour 2027-2028 dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes.

Le présent processus de sélection comporte quatre objectifs :

1. L'objectif de Softball Canada pour les Jeux panaméricains de 2027 comprend l'acquisition d'une expérience dans le cadre de Jeux multisports pour les athlètes qui aspirent à participer aux Jeux olympiques de 2028 ainsi que pour les remplaçantes.
2. Sélectionner les athlètes admissibles qui feront partie d'un bassin d'athlètes. Les athlètes faisant partie de ce bassin sont celles que Softball Canada a identifiées comme ayant démontré le potentiel d'obtenir une place au sein d'une équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, le bassin d'athlètes reflète l'état actuel du talent canadien en softball féminin.
3. À partir du bassin, sélectionner les meilleures équipes possibles pour des événements précis. Bien que certains critères objectifs soient utilisés pour sélectionner les équipes, il est aussi reconnu qu'une part importante de subjectivité entre en ligne de compte. Les éléments subjectifs comprennent notamment la performance antérieure et actuelle, l'expérience, les exigences liées aux positions, les qualités de leadership et la cohésion d'équipe.
4. Le présent processus de sélection sert aussi de fondement à la nomination des athlètes au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets).

Personne-ressource : Pour toute demande de clarification ou toute question concernant le contenu des procédures internes de nomination (PIN), veuillez communiquer avec Kaleigh Rafter, entraîneure-chef, à l'adresse krafter@softball.ca.

SECTION 2 - ADMISSIBILITÉ

Une athlète est admissible à la sélection au sein du bassin d'athlètes pourvu qu'elle : 1) soit en règle auprès de Softball Canada et 2) soit une citoyenne canadienne titulaire d'un passeport canadien, ou une personne admissible à la citoyenneté canadienne qui **entreprend activement** des démarches pour l'obtenir.

Pour être admissible à la sélection au sein d'une équipe nationale, l'athlète doit être une citoyenne canadienne, conformément à la définition des règlements des Jeux panaméricains, et être titulaire d'un passeport canadien valide qui expire après le 9 février 2028.

Une fois sélectionnées au sein du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale, toutes les athlètes devront s'entraîner en vue d'atteindre les critères physiques ou satisfaire à ceux-ci. Ces critères ne serviront pas, à eux seuls, à inclure ou à exclure une athlète du bassin ou d'une équipe, mais ils seront utilisés par Softball Canada pour mesurer et suivre son entraînement, ses progrès et sa préparation.

Les athlètes sélectionnées pour les Jeux panaméricains de 2027 doivent soumettre l'Accord de l'athlète du COC et le formulaire des conditions de participation au plus tard le 14 juin 2027. Quand l'athlète est âgée de moins de 19 ans, son parent ou son (sa) tuteur(trice) doit aussi signer ces documents.

Ne pas faire l'objet d'une suspension provisoire, d'une autre mesure provisoire ou d'une période d'inadmissibilité pour une violation des règles antidopage ou d'une sanction imposée par Softball Canada, Sport Intégrité CanadaE, un tribunal de protection du CRDSC ou un tribunal d'appel, ou par tout autre organisme sportif

concerné, qui empêcherait ou limiterait la capacité de l'athlète à participer aux Jeux ou à s'y préparer adéquatement.

Se conformer aux exigences et aux politiques en matière de vaccination (selon le cas : Softball Canada, le COC, WBSC Americas, Panam Sports/COI et (ou) le pays hôte de l'événement).

SECTION 3 - POUVOIR DÉCISIONNEL (PD)

Le conseil d'administration a délégué à l'entraîneure-chef le pouvoir de prendre toutes les décisions en vertu de la présente politique.

L'entraîneure-chef a le pouvoir décisionnel final à l'égard de toutes les décisions de sélection, notamment la sélection des athlètes au sein du bassin d'athlètes, l'ajout d'athlètes au bassin d'athlètes, la sélection de l'équipe nationale à partir du bassin d'athlètes, le retrait d'athlètes du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale, la sélection d'athlètes remplaçantes au sein d'une équipe nationale, le cas échéant, ainsi que l'exercice du rôle de personne ayant le pouvoir décisionnel (PD) sur place pendant les Jeux panaméricains. Quand elle prend des décisions de sélection, l'entraîneure-chef consulte le (la) gestionnaire de l'équipe nationale féminine (ÉNF) ainsi que le personnel d'entraînement, qui, aux fins du présent document, comprend les entraîneurs adjoints, les recruteurs et les évaluateurs désignés par Softball Canada.

SECTION 4 - PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Sélection du bassin d'athlètes

L'équipe nationale féminine tiendra un camp de sélection final à la fin mai ou au début juin 2027 (dates exactes à déterminer; Oshawa, Ontario) en vue des Jeux panaméricains de 2027. Jusqu'à 35 athlètes nommées au sein du bassin d'athlètes de l'équipe nationale féminine de 2027 seront invitées à participer au camp de sélection. Les athlètes qui ne seront pas nommées au sein de l'équipe des Jeux panaméricains demeureront dans le bassin de l'équipe nationale féminine et pourront aussi être prises en considération. En plus du camp de sélection, le personnel d'entraînement suivra les athlètes qui participent à des compétitions collégiales ou universitaires. La sélection du bassin sera fondée sur les éléments suivants :

- Performance antérieure et actuelle
- Expérience
- Exigences liées aux positions
- Développement et (ou) amélioration actuels et prévus
- Leadership et contribution à la chimie d'équipe
- Disponibilité pour les compétitions et les entraînements

Sélection de l'équipe des Jeux panaméricains

Les athlètes du bassin d'athlètes seront sélectionnées au sein de l'équipe nationale pour les Jeux panaméricains, l'objectif étant de former la meilleure équipe possible pour l'événement. Les facteurs pris en considération dans le cadre de cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du jeu, ainsi que la dynamique d'équipe.

Ces facteurs, auxquels l'entraîneure-chef accordera une pondération qu'elle jugera appropriée aux fins du processus décisionnel, comprennent :

- Performance antérieure et actuelle
- Expérience au sein du programme de l'équipe nationale, dans la NCAA, au niveau universitaire ou collégial, ou sur la scène internationale

- Exigences liées aux positions (principales et de relève) (joueuses d'avant-champ, joueuses de champ extérieur, lanceuses, receveuses, jeu offensif et jeu défensif)
- Développement et (ou) amélioration actuels et prévus
- Leadership et contribution à la chimie d'équipe
- Disponibilité pour les compétitions et les entraînements
- Le tableau de profondeur, établi à partir des critères d'évaluation présentés à l'annexe A

Il est entendu que, dans le but de former la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleures athlètes individuelles ne soient pas sélectionnées. L'entraîneur-chef peut, à sa discrétion, nommer une athlète au sein de l'équipe nationale pour les Jeux panaméricains même si celle-ci n'a pas participé à des camps d'évaluation, à des camps de sélection ou à d'autres activités de l'équipe nationale.

Critères physiques : Les athlètes seront évaluées et leur progression sera suivie dans une combinaison de certains ou de l'ensemble des domaines suivants, selon leur position et leur potentiel en softball : force, explosivité, condition cardiovasculaire, capacité aérobie et résistance aux blessures.

Critères techniques en softball : Les athlètes seront aussi évaluées et leur progression sera suivie dans les domaines suivants : jeu défensif, jeu au bâton, lancer, compréhension du jeu et course sur les buts.

Compte tenu du calendrier de l'événement : La participation aux activités de la NCAA pourra être prise en considération. Cela peut comprendre la performance contre des adversaires de haut niveau, les statistiques générales et la performance au sein de leur association.

L'échéancier qui sera suivi pour la sélection du bassin d'athlètes et la sélection des athlètes qui feront partie de l'équipe des Jeux panaméricains de 2027 est le suivant. Il est à noter que les événements, les dates et les heures précis peuvent être modifiés.

- Au plus tard le 17 février 2027 : L'entraîneur-chef nommera jusqu'à 35 athlètes au sein du bassin d'athlètes.
- 31 mai 2027 : Un camp d'identification sera tenu partout au Canada (dates et lieu à déterminer).
- 1^{er} au 6 juin 2027 – Le camp de sélection final sera tenu avec les athlètes nommées à l'issue des camps d'identification régionaux ainsi que toute athlète invitée directement par l'entraîneur-chef.
- Au plus tard le 17 juin 2027 – L'entraîneur-chef **NOMMERA LA LISTE FINALE DE 15 ATHLÈTES QUI FERONT PARTIE DE L'ÉQUIPE DES JEUX PANAMÉRICAINS.** L'entraîneur-chef peut, à sa discrétion, nommer des joueuses au sein de l'équipe par étapes avant cette date. Des joueuses supplémentaires pourraient être invitées à participer à des matchs préparatoires, à des entraînements et à des activités menant aux Jeux panaméricains, qui se dérouleront du 1^{er} au 7 août 2027 à Lima, au Pérou. La sélection des joueuses sera communiquée directement aux athlètes ainsi que publiquement par l'entremise des publications officielles du COC et de Softball Canada et sur le site Web de Softball Canada, à une date à déterminer.
- Toutes les athlètes faisant partie du bassin sont admissibles à être nommées au sein de l'équipe pour tout événement en 2027.

Les athlètes doivent participer à toutes les activités de l'équipe nationale. Une exemption peut être accordée en cas de maladie ou de blessure (des documents justificatifs sont requis) ou pour des circonstances particulières. L'entraîneur-chef, en consultation avec le personnel d'entraînement et le (la) gestionnaire de l'équipe nationale féminine (ÉNF), peut, à sa discrétion, prendre en considération toute circonstance particulière.

En plus de l'échéancier ci-dessus, les athlètes doivent suivre le programme d'entraînement prescrit, effectuer les tests de condition physique régulièrement prévus et être disponibles pour rencontrer le personnel de l'équipe nationale aux moments et aux endroits convenus tout au long de l'année.

CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / MODIFICATIONS AU DOCUMENT

Si des circonstances imprévues surviennent et ne permettent pas de mettre en œuvre le présent processus de sélection ou l'échéancier ci-dessus comme il est indiqué dans le présent document, Softball Canada se réserve le droit d'établir un autre processus ou un autre échéancier. Le cas échéant, toutes les athlètes faisant partie du bassin d'athlètes seront informées de ces changements en temps opportun.

Si un événement prévu dans les présentes PIN est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Softball Canada mettra à jour, s'il y a lieu, les procédures de nomination indiquées dans les présentes PIN dans les meilleurs délais raisonnables et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées. La version modifiée des PIN sera aussi publiée sur son site Web avant la tenue de l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

SECTION 5 - ADMISSIBILITÉ ET RETRAIT DU BASSIN D'ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE NATIONALE

Des remplaçantes peuvent être ajoutées à l'équipe pour remplacer une athlète retirée de l'équipe conformément à la section 5. L'ajout de remplaçantes à l'équipe relève de l'entière discrétion de l'entraîneure-chef et doit respecter le principe de former la meilleure équipe possible.

5.1 Quand elle est sélectionnée au sein du bassin d'athlètes ou de l'équipe, une athlète doit :

- a. Signer, soumettre et respecter l'Accord de membre de l'équipe de Softball Canada, l'Accord de l'athlète du Comité olympique canadien (COC) et le formulaire des conditions de participation de l'Organisation sportive panaméricaine (PASO)/Lima 2027 pour l'équipe des Jeux panaméricains;
- b. Fournir à Softball Canada et au COC tous les documents requis, y compris un passeport canadien valide qui expire après le 9 février 2028 (renseignements sur le passeport, etc.);
- c. Participer aux activités, événements et réunions de l'équipe, selon les directives de l'entraîneure-chef ou de sa personne désignée;
- d. S'assurer de porter l'équipement et les vêtements appropriés;
- e. Respecter toutes les règles établies par l'entraîneure-chef et/ou Softball Canada;
- f. Aider Softball Canada dans le cadre de projets de relations publiques et de collecte de fonds, au besoin;
- g. Respecter les exigences relatives à l'entraînement quotidien dans l'environnement d'entraînement hors saison, telles qu'établies par le (la) directeur(trice) de la haute performance et/ou l'entraîneure-chef;
- h. Ne faire l'objet d'aucune suspension ni d'aucune autre sanction imposée par un organisme reconnu pour une infraction de dopage ou liée au dopage;
- i. Être disponible pour la collecte d'échantillons et avoir fourni régulièrement des renseignements à jour sur sa localisation, conformément aux directives de Softball Canada, de la World Baseball Softball Confederation et/ou de Sport Intégrité Canada, conformément à la Politique canadienne.

5.2 Une athlète peut être retirée du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale si elle :

- a. est incapable de maintenir les critères d'entraînement ou de progresser vers l'atteinte de ceux-ci, à la satisfaction de l'entraîneure-chef;
- b. est incapable de répondre aux attentes en matière de performance, c'est-à-dire qu'elle n'atteint pas, sur le terrain, le niveau de performance ou les critères attendus qui lui ont valu sa nomination au sein de l'équipe des Jeux panaméricains;
- c. est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de tout autre problème médical, tel que déterminé par le personnel médical de Softball Canada;

- d. est incapable de s'engager à participer aux activités et aux événements du programme de l'équipe nationale (il est à noter qu'une athlète peut obtenir une exemption de la part de l'entraîneur-chef et de Softball Canada);
- e. enfreint les règles de l'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- f. adopte une conduite qui porte atteinte à l'image du programme de l'équipe nationale de Softball Canada;
- g. contrevient à l'Accord de l'athlète;
- h. se retire volontairement;
- i. est retirée par un comité de discipline et/ou d'appel de Softball Canada;
- j. fait une fausse représentation frauduleuse.

SECTION 6 - REMPLAÇANTES

Quand cela est nécessaire et approprié, une athlète retirée d'une équipe nationale peut être remplacée par une remplaçante du bassin d'athlètes. Dans le cas particulier des Jeux panaméricains, avant la nomination de l'équipe des Jeux panaméricains auprès du COC, l'entraîneur-chef aura le pouvoir décisionnel final concernant le retrait d'une athlète de l'équipe. Après la nomination auprès du COC, tout retrait de ce type sera assujéti à l'approbation du Comité de sélection de l'équipe du COC et de Softball Canada jusqu'au 2 juillet 2027. Les remplacements effectués après le 2 juillet 2027 seront assujétis à la Politique de remplacement tardif des athlètes de Lima 2027.

SECTION 7 - APPELS

Les sélections de l'équipe de Softball Canada pour les Jeux panaméricains de 2027 peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la Politique d'appel de Softball Canada, au plus tard le 10 juin 2027.

Les décisions de l'entraîneur-chef concernant les nominations au Programme d'aide aux athlètes (PAA) peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la [Politique d'appel](#) de Softball Canada et aux dispositions applicables des Politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada ([Section 13](#)). Ce processus peut être contourné avec le consentement de toutes les parties et l'affaire peut être soumise directement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

SECTION 8 - SÉLECTION DU PERSONNEL D'ENTRAÎNEMENT ET DE SOUTIEN

Pour être reconnu(e) comme entraîneur(e) au sein du bassin du personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale, l'entraîneur(e) doit être membre en règle de Softball Canada et de l'Association canadienne des entraîneurs, être sélectionné(e) par l'entraîneur-chef et être approuvé(e) par le conseil d'administration de Softball Canada. Les entraîneurs du bassin du personnel d'entraîneurs peuvent participer aux activités de l'équipe nationale à la demande de Softball Canada et de l'entraîneur-chef.

Tous les entraîneurs doivent être entraîneurs professionnels enregistré(e)s ou agréé(e)s auprès de l'ACE d'ici le 14 juin 2027.

Pour être admissible à la sélection au sein d'une équipe nationale, l'entraîneur(e) doit être âgé(e) d'au moins 18 ans et être titulaire d'un passeport valide qui expire après le 9 février 2028.

Ne pas faire l'objet d'une suspension provisoire, d'une autre mesure provisoire ou d'une période d'inadmissibilité pour une violation des règles antidopage ou d'une sanction imposée par Softball Canada, Sport Intégrité CanadaE, un tribunal de protection du CRDSC ou un tribunal d'appel, ou par tout autre organisme sportif concerné, qui empêcherait ou limiterait la capacité de l'entraîneur(e) à participer aux Jeux ou à s'y préparer adéquatement.

Se conformer aux exigences et aux politiques en matière de vaccination (selon le cas : Softball Canada, le COC, WBSC, Panam Sports/COI et/ou le pays hôte de l'événement).

Signer, soumettre et respecter l'Accord du personnel de soutien du COC et le formulaire des conditions de participation du comité d'organisation (CO) (ou le formulaire des conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains) au plus tard le 14 juin 2027 (au plus tard à la date limite d'inscription établie par le COC).

Le conseil d'administration, après consultation du (de la) directeur(trice) de la haute performance et/ou de l'entraîneur-chef, sélectionnera le (la) chef d'équipe. Ce(tte) dernier(ère) doit satisfaire aux attentes et aux exigences énoncées dans la description du poste de chef d'équipe du Comité olympique canadien.

Le (la) directeur(trice) de la haute performance recommandera au conseil d'administration, aux fins d'approbation, toutes les autres personnes qui occuperont des postes au sein du personnel de soutien. Le personnel de soutien sera sélectionné selon le principe de former une équipe de spécialistes qui sera la mieux à même d'aider les athlètes à atteindre des performances leur permettant de monter sur le podium aux Jeux. Toutes les sélections sont assujetties à l'approbation du COC.

SECTION 9 - PERSONNE-RESSOURCE

Pour toute demande de clarification ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Angela Ballantyne
Gérante, Équipes nationales féminines
Softball Canada
aballantyne@softball.ca
(613) 558-4663

SECTION 10 - FINANCEMENT

Le financement final sera communiqué au moment de l'invitation.

SECTION 11 - DATES ET ÉCHÉANCIER IMPORTANTS

Date	Événement / Date limite	Lieu / Notes
Décembre 2026	Camp d'entraînement préparatoire à la Coupe du monde	Lieu à déterminer
Au plus tard le 17 février 2027	Annonce du bassin d'athlètes	Jusqu'à 35 athlètes
31 mai 2027	Camp d'identification	Oshawa, Ontario / dates et lieu à déterminer, comme indiqué ailleurs dans le document
1^{er} au 6 juin 2027	Camp de sélection final	Athlètes issues des camps d'identification + invitations de l'entraîneur-chef
10 juin 2027	Date limite des appels	Date limite pour les appels concernant la sélection de l'équipe des Jeux panaméricains
14 juin 2027	Date limite pour l'Accord de l'athlète	Accord de l'athlète du COC et conditions de participation
14 juin 2027	Date limite pour l'inscription et les accords des entraîneurs	Enregistrement ou agrément auprès de l'ACE + documents du personnel de soutien du COC
Au plus tard le 17 juin 2027	Nomination de la liste finale de l'équipe des Jeux panaméricains	15 athlètes
2 juillet 2027	Date limite pour les remplaçantes	Les changements effectués après cette date sont régis par la Politique de remplacement tardif des athlètes de Lima 2027

1 ^{er} au 7 août 2027	Jeux panaméricains	Lima, Pérou
--------------------------------	--------------------	-------------

Annexe A

Calendrier provisoire pour 2027

1. Camp d'entraînement préparatoire à la Coupe du monde – décembre 2026, lieu à déterminer
2. Coupe du monde – Redcliffe, Australie, du 5 au 11 avril 2027
3. Camp d'identification – Oshawa, Ontario, 31 mai 2027
4. Camp de sélection – du 1^{er} au 7 juin 2027, Oshawa, Ontario
5. Camp d'entraînement – du 8 au 13 juin 2027, Oshawa, Ontario
6. Coupe Canada – du 2 au 11 juillet 2027, Surrey, Colombie-Britannique
7. Qualification olympique des Amériques – date et lieu à déterminer
8. Jeux panaméricains – du 1^{er} au 7 août 2027
9. Exhibition Series – à déterminer